

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2010

Présents : MM. CASELLAS, COLIN, DUARTE, GLEIZES-RAY, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, PONS, RAMONEDA, SCHNEIDER, SOUM, VAYA.

Procurations : Mme CUXAC à Mme PENA

Mr DEPAULE à Mr COLIN

Mr TISSOT à Mme VAYA

Absents : Mme ABADIE, Mr RAMONEDA

Secrétaire de Séance : Mme VAYA Florence

Le compte rendu de la séance du 8 Février 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 :

Conformément à la loi, Mr le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2009.

Mr COLIN présente les résultats suivants :

a) M 14 :

Section investissement :

Recettes de l'exercice	:	815.770,81 €
Virement de la section fonctionnement	:	241.872,18 €
Total	:	1.057.642,99 €
Dépenses de l'exercice	:	1.057.642,99 €

Section fonctionnement :

Recettes de l'exercice	:	1.591.871,71 €
Excédent antérieur reporté	:	481.974,58 €
Total	:	2.073.846,29 €
Dépenses de l'exercice	:	1.397.505,35 €
Excédent de clôture 2009	:	676.340,94 €

b) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009 – M 14 :

Solde d'exécution d'investissement (besoin de financement) :	241.872,18 €
Solde des Restes à Réaliser d'investissement (besoin de financement) :	183.089,27 €
Besoin de financement total :	424.961,45 €

Résultat à affecter : **676.340,94 €**

Affectation en réserves (R 1068 en investissement) :	424.961,45 €
Report en fonctionnement (R 002) :	251.379,49 €

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

../..

2- COMPTES DE GESTION 2009:

Le compte de gestion M 14 de l'exercice 2009, dressé par Monsieur TOLZA Régis, Trésorier Principal, étant en conformité avec le comptes administratif, est approuvé à l'unanimité.

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – BUDGET M 14 2010:

Mr Colin présente en détail, par chapitre pour la section fonctionnement et opération pour la section d'investissement, le budget primitif qui s'élève à :

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 1.768.325 €
Recettes : 1.768.325 €

- Section d'investissement :

Dépenses : 1.844.796 €
Recettes : 1.844.796 €

Principaux investissements prévus sur 2010, avec restes à réaliser 2009 (sous réserve de l'octroi de subventions demandées)

- frais urbanisme :	27.641 €
- travaux en régie :	40.000 €
- groupe scolaire avec aménagement parking :	171.700 €
- groupe sportif :	5.000 €
- programme équipement voirie :	230.000 €
- aménagement église (tranche n° 5) :	139.619 €
- éclairage public :	12.000 €
- divers matériel :	40.000 €
- renouvellement parc informatique :	40.000 €
- plantations :	1.000 €
- complexe sportif :	736.700 €

Les taux d'imposition restent identiques, à savoir :

- 16,14 % pour la Taxe d'habitation
- 28,17 % pour le Foncier Bâti
- 111,76 % pour le Foncier Non Bâti

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE

Fixation des quotas d'avancement de grade pour l'année 2010 :

- Rédacteur principal : 100 %
- Attaché principal : 100 %

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) :

Un débat (sans vote) a été organisé au sein du Conseil, sur les orientations générales du P.A.D.D., conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme.

6- REAMENAGEMENT PARKING DU GROUPE SCOLAIRE – MAITRISE D'ŒUVRE :

Le Cabinet TORRES BORREDON a effectué l'étude dans le cadre du projet de réaménagement du parking des écoles et de son raccordement avec les futures urbanisations dans le secteur dit de *Requesta* (délibération du 07.07.2008).

Pour la continuité des travaux, le marché de maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche du parking est attribué au Cabinet TORRES BORREDON avec pour co-traitant le Cabinet CHAPUIS.

La convention d'honoraires pour la phase conditionnelle 1 « VOIRIE » s'élève à 10.040,02 € HT pour un estimatif de travaux de 90.000 € HT.

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- CHANGEMENT D'UN OUVRAGE D'ART :

La commission d'appel d'offres réunie en séance le 29 mars 2010 a retenu la proposition de l'entreprise C.C.T.S. d'un montant de 17.535 € HT, pour une longueur d'ouvrage en buse rectangulaire de 7,40 mètres.

Le conseil valide cet décision.

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- RESTAURANT SCOLAIRE :

Le contrat liant la commune avec la Société COMPASS GROUP France (dit SCOLAREST) pour la préparation et la livraison des repas auprès du restaurant scolaire, arrive à échéance le 10 juillet 2010.

Pour convenir d'un contrat de livraison de repas en liaison froide à compter de la rentrée scolaire 2010/2011, une consultation auprès de plusieurs fournisseurs sera réalisée.

Ce dernier devra se conformer au cahier des charges joint.

Trois entreprises seront consultées.

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU BT – PARTICIPATION ERDF :

Dans le cadre de l'article 8 du Cahier des Charges de concession de la distribution d'énergie électrique qui lie la commune à ERDF, une participation au financement pour des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement peut être accordée par ERDF.

A ce titre, une participation au financement pour les travaux d'effacement du réseau BT, secteur des écoles, sera demandée.

Le devis des travaux projetés s'élève à 11.415,96 € HT.

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

../..

10- TRAVAUX DE VOIRIE 2010 – MAITRISE D'ŒUVRE :

Pour les travaux de voirie prévus sur l'exercice 2010, il est nécessaire de s'assurer les services d'un cabinet de maîtrise d'œuvre. Le Cabinet CETUR pourvoira à cette mission au taux de 7,5 % pour une enveloppe de travaux estimée à 60.000 € HT.

VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11- MODIFICATION PARC COPIEURS ECOLES ET MAIRIE :

Un nouveau contrat de location *LIXBAIL* est conclu avec la Société SOFEB (crédit-bail) pour le copieur de la mairie, de l'école maternelle et de l'école primaire. Il s'élève à 1.249 € HT/trimestre.

Le contrat de maintenance est de 897 € HT/ trimestre incluant le forfait docutique + 60.000 copies N/B + 9.000 copies couleur.

VOTES : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

La séance est levée à 20 heures.